

5 nouvelles associations d'usagers de la santé rejoignent le collectif France Assos Santé

Après l'arrivée le 31 mars dernier de l'APAJH, d'EndoFrance, de France Lyme et de HyperSupers TDAH France, France Assos Santé se réjouit d'accueillir 5 nouvelles associations membres, dont l'adhésion a été votée à l'unanimité lors du Conseil d'Administration du 5 octobre 2022 :

- [ADEPA](#) : depuis 1996, l'Association d'Etudes et de Défense des Personnes Amputées informe les personnes amputées et leur entourage et leur apporte un soutien psychologique.
- [Association des Brûlés de France](#) : créée en 1983, elle apporte écoute, soutien et information aux personnes victimes de brûlures et à leurs proches.
- [Association France Spondylarthrites](#) : créée en 2000, elle est administrée par des malades et pour les malades souffrant de spondylarthrite partout en France.
- [ENDOMind](#) : créée en 2014, elle agit pour une meilleure connaissance de l'endométriose et une amélioration de la prise en charge des malades.
- [Vivre Comme Avant](#) : depuis 1975, elle offre un soutien aux femmes atteintes du cancer du sein grâce à des femmes bénévoles qui ont eu un cancer du sein et qui sont préparées et formées pour accompagner les malades.

Comme l'explique Gérard Raymond, Président de France Assos Santé « *Il est enthousiasmant de constater que nous sommes de plus en plus nombreux, au sein de France Assos Santé, à porter la voix des usagers de la santé dans cette période où l'avenir du système de santé est en débat au sein du Conseil national de la refondation. Les forces vives associatives sont indispensables pour porter les enjeux de la population face aux professionnels de la santé et aux élus dans les territoires.* »

L'adhésion de 5 nouveaux membres au sein de France Assos Santé souligne également l'intérêt et l'utilité de la représentation des usagers dans l'exercice de la démocratie en santé pour défendre les droits des personnes malades, l'accès aux soins pour tous et la qualité du système de santé.

L'adhésion à France Assos Santé est ouverte à toute association agréée au niveau national, désireuse de rejoindre le collectif et partageant sa charte de valeurs. Chaque candidature fait l'objet d'un examen par le Comité de déontologie de l'Union avant d'être soumise au vote du Conseil d'Administration.